

Règlement du Concours des Jeunes Talents

Le concours de courts-métrages concernant les étudiants et jeunes talents du cinéma aura lieu du 2 au 7 juin 2025, pendant le festival de cinéma français d'Aix-les-Bains.

Il sera dédié aux jeunes talents (issus notamment des universités, I.U.T, écoles de cinéma, classes préparatoires littéraires à option cinéma et jeunes non scolarisés...).

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La sélection s'effectue uniquement sur les productions françaises (fiction, animation, documentaire, expérimental) réalisées à partir de 2022.

La durée des films doit être inférieure ou égale à 25 minutes.

Les films déjà soumis au comité de sélection ne peuvent pas être réinscrits, même dans une nouvelle version.

Les films publicitaires ou institutionnels, les productions audiovisuelles et les clips vidéo ne sont pas admis.

Le format de projection obligatoire est le DCP.

2 - INSCRIPTION

Les inscriptions se font par mail à l'adresse : guillaume.deheuvels@fcfaix73.com

Les films sont à envoyer par mail via un lien (vimeo, youtube, plateforme de transfert...).

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez envoyer un mail à : guillaume.deheuvels@fcfaix73.com

La production s'engage à fournir le DCP en cas de sélection.

3 - DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

La date limite d'inscription est fixée à : **3 MAI 2025 – 18 H 00**

4 - SÉLECTION

Tous les films seront visionnés par le comité de sélection.

Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

Les productions sélectionnées seront communiquées aux réalisateurs ou aux producteurs par mail à partir du **10 mai 2025 - 18H00**.

Les réalisateurs et/ou les producteurs des films sélectionnés s'engagent à fournir, dans la semaine suivant l'annonce de leur sélection :

- les coordonnées téléphoniques, postales et mails de la production et du réalisateur;
- 3 photos HD du film;
- un portrait HD du (des) réalisateur(s) en vue de leur publication dans le catalogue du Festival;
- 3 extraits de 30 secondes du film pour la promotion du festival et, éventuellement, pour la cérémonie de clôture.
- un synopsis et une présentation du film (titre du film; équipe artistique et technique; durée; format; genre).

- un synopsis et une présentation du film (titre du film; équipe artistique et technique; durée; format; genre).

5 - ENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Les copies sont à envoyer, à vos frais, directement à (adresse complète à la fin de ce règlement) : elles devront alors être livrées au plus tard le **12 mai 2025**.

ATTENTION : le format de projection obligatoire est le DCP.

Les DCP devront être nommés selon le format suivant : DCP / nom du film.

En cas de perte ou de détérioration pendant la période de réception et de retour des films, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

6 - COMPÉTITION

Tous les réalisateurs des films présentés dans le cadre de la Compétition sont invités à Aix-les-Bains pour assister aux projections de leur film (prise en charge hébergement).

7 - DIFFUSION MEDIAS ET INTERNET

La participation au festival implique l'autorisation de passage d'extraits sur les chaînes de télévision nationales ou régionales ainsi que sur tout autre support promotionnel pour le Festival (extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes).

8 - PROLONGEMENT DU FESTIVAL

Vous autorisez le festival du cinéma français et gastronomie d'Aix-les-Bains à diffuser, à titre gratuit, votre film à l'occasion de manifestations culturelles non commerciales pendant les 12 mois suivant la fin du Festival.

Les œuvres ne subiront ni coupures, ni altérations.

Le Festival s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

9 - COLLECTIONS DU FESTIVAL D'AIX-LES-BAINS

Vous autorisez le festival du cinéma français et gastronomie d'Aix-les-Bains à réaliser une copie numérique des films sélectionnés pour un dépôt dans ses collections, en vue de la sauvegarde et de la conservation des films concernés.

10 - PRIX FRANÇOIS CHALAI doté d'une valeur de 1000 euros.

Les lauréats et diffuseurs s'engagent à utiliser pour leur publicité et au générique du film le libellé des prix, tel qu'il est énoncé au palmarès du Festival.

L'inscription au Festival du cinéma français et gastronomie d'Aix-les-Bains confirme la pleine acceptation des termes.

Festival du Cinéma Français Aix-les-Bains

Valérie THUILLIER, Présidente
Festival du Cinéma Français
Aix-les-Bains

Association loi 1901
Enregistrée sous le n° W732010622
Siret 911 156 149 00013

Association Festival du Cinéma Français
N° Immatriculation : W73201022

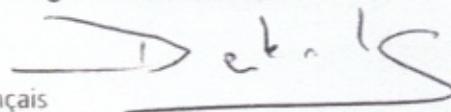
54 Impasse des Plantées - 73100 Pugny-Chatenod

www.festivalducinemafrancaisaixlesbains.com

valerie.thuillier@fcfaix73.com

Guillaume DEHEUVELS

Pilotage de la sélection



Conditions générales de vente

1. OBJET DU CONTRAT
2. DÉFINITION DES PARTIES
3. DURÉE DU CONTRAT

800 41
101 11

020'00 €

Démarche

1000 110

Handwritten signature

2001 04 12 14 00013
 Enregistrée sous le n° 4413501025
 Association loi 1901
 Aix-les-Bains
 Festival du Cinéma Français

Le présent contrat est conclu entre
 les parties susmentionnées à l'article 1er de la présente convention
 et sous réserve de la validité de son contenu.

001 00000000
 0000 01
 0000 01 00000000

000 000 000 000 000
 000 000 000 000 000
 00000000 00000000

Le présent contrat est conclu entre
 les parties susmentionnées à l'article 1er de la présente convention

FESTIVAL DU CINEMA FRANCAIS ET GASTIC

Handwritten signature
 00000000
 00000000

0000 0000 00000000
 0000 0000 00000000

0000 0000 0000 - 0000 0000 0000

0000 0000 0000
 0000 0000 0000 0000 0000
 0000 0000

0000 0000 0000 0000 0000